

ministère  
éducation  
nationale

education.gouv.fr

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2012 > n° 32 du 6 septembre 2012 > Enseignements primaire et secondaire

## Enseignements primaire et secondaire

### Échanges franco-allemands

#### Programme « Voltaire » - campagne 2013

NOR : MENC1229084N

note de service n° 2012-127 du 1-8-2012

MEN - DREIC - DGESCO-DEI

---

Texte adressé aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

---

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de six mois dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants.

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement généraux et technologiques et, depuis deux ans, aux élèves de seconde des lycées professionnels (élèves sous statut-scolaire) qui étudient l'allemand (en LV1 ou LV2) et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Pour la troisième année, sont également concernés les élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions.

Ces élèves de troisième, qui seront candidats au diplôme national du brevet pour la session 2013, pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre**, et ainsi ne pas être obligés d'interrompre leur séjour à l'étranger. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme à compter de la session 2012 et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. De même leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme depuis la session 2012, puisse être attestée en connaissance de cause.

Les élèves sont invités à régler toutes ces questions avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante bien avant leur départ.

**Le programme Voltaire repose sur la confiance de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.**

Il convient d'une manière générale de s'entendre avant le départ de l'élève sur les modalités précises de son évaluation et de décision de son orientation. À cet effet, il est recommandé de formaliser un contrat d'études en amont de l'échange.

En tout état de cause, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) sur son site : [www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen\\_Voltaire\\_2010.pdf](http://www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire_2010.pdf).

L'équipe pédagogique d'accueil peut y recenser les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour. Ces informations précises sur le niveau de l'élève seront utilisées en conseil de classe pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure à son retour en France.

Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début du mois de mars au mois d'août 2013. Les participants allemands séjourneront en France du début du mois de septembre 2013 au mois de février 2014. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

L'Ofaj a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du programme Voltaire.

Pour la campagne 2013, l'Ofaj prendra en charge 600 bourses accordées à 300 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays partenaire, etc.). Il pourra en outre verser un forfait voyage aux participants qui en feront la demande.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une étude-évaluation consultable sur : [http://www.dfjw.org/sites/default/files/texte\\_travail\\_23\\_fr.pdf](http://www.dfjw.org/sites/default/files/texte_travail_23_fr.pdf).

#### Modalités de candidature

Il est désormais impératif que **la candidature au programme Voltaire s'effectue en ligne**. Pour s'inscrire en ligne, rendez-vous

sur : <http://www.ofaj.org/programme-voltaire>.

Une fois la fiche de candidature complétée en ligne, elle sera imprimée et ajoutée aux autres pièces du dossier. En cas d'impossibilité d'accès à internet, la fiche jointe en annexe à remplir manuellement pourra, à titre exceptionnel, être utilisée.

**Le dossier de candidature**, établi en trois exemplaires, sera remis au chef d'établissement **au plus tard le 9 novembre 2012**. Il comportera :

- **la fiche de candidature** (imprimée suite à l'inscription en ligne à l'adresse indiquée ci-dessus ou, en cas d'impossibilité d'inscription en ligne, en annexe) dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

### Transmission des dossiers de candidature

**Impérativement pour le 19 novembre 2012**, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'Ofaj auprès du recteur et, pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET-EG d'allemand.

Après analyse des dossiers, le DAREIC et l'IA-IPR ou l'IEN-ET classeront en commun les candidatures. Les dossiers retenus et la liste des candidats seront adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'Ofaj a délégué la gestion administrative du programme, à l'adresse suivante : Centre français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74 - D - 13349 Berlin.

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 30 novembre 2012**.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2013. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2013 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Jean Marimbert

### Annexe

[Programme Voltaire - Fiche de candidature](#)